



La prison au quotidien Témoignages et réflexions

CODE – Décembre 2008

Introduction

Dans la continuité de ses recherches sur la situation des enfants dont les parents sont détenus, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a voulu donner la parole aux enfants et parents qui vivent ou ont vécu la situation difficile d'un conjoint ou d'un parent en prison. Les témoignages d'enfants et de parents proviennent de différentes sources que la CODE a rassemblées en vue de mener sa recherche¹.

La CODE a souhaité éclairer ces témoignages via les apports d'experts. Certains d'entre eux ont été interviewés par la CODE, d'autres sont intervenus dans le film-documentaire du Fonds Houtman de l'ONE : « Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus »².

Cette analyse conclue une série d'analyses qui a porté sur les droits des enfants dont les parents sont en prison, une situation qui concerne pas moins de 10.000 enfants en Belgique.

1. Pères et mères derrière les barreaux...

Je suis incarcéré depuis 7 ans avec mon épouse. On a demandé qu'ils (les enfants) soient placés en institution en attendant qu'un de nous deux sortent. Ça commence à devenir long mais on tient. On se bat pour nos enfants qui ne sont pas responsables³.

Ils me reprochent de ne pas être là, d'attendre. C'est trop long. (...) C'est invivable, c'est trop dur. La plus dure des prisons, c'est d'être sans mes enfants. Tous les jours, je dois me battre pour ne pas me foutre en l'air. J'ai un vide. J'ai l'impression qu'on m'arrache mes petits à chaque fois⁴.

¹ L'ensemble de ce travail a été publiée dans le JDJ d'octobre 2008 (n° 278) dans le dossier CODE « Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont en prison ».

² Film-documentaire *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus*, réalisé par Sébastien Verkindere, Fonds Houtman, ONE.

³ Un père détenu, Extrait de Film-documentaire *Pourquoi on ne peut pas se voir dehors quand il fait beau*, réalisation Bernard Bellefroid, Fonds Houtman ONE.

⁴ Une mère détenue, idem.

J'ai peur de ne pas retrouver mes enfants à la sortie. Parce que mon ex, elle veut me retirer l'autorité. J'ai peur qu'ils me repoussent à ma sortie, quand ils seront majeurs.... Je s'rais capable du pire, j'pourrais m'en prendre à la terre entière⁵.

J'avais vu ma fille en boxe. Ca, c'est encore pire que la salle des visites. Vous avez un carreau devant vous, vous voyez votre fille en pleurs, moi en pleurs aussi et alors, on s'était mis la main, ainsi à la vitre, ça m'a marqué, je ne sais pas si j'oublierai jamais⁶.

Sans mon gamin, je devenais fou. En huit mois, j'ai fait cent quinze jours de mitard... Depuis qu'on m'amène mon fils, j'ai jamais eu de problème...⁷

« L'homme détenu doit-il voir sa peine se doubler d'une paternité incarcérée ? ». Dans la noirceur du monde carcéral, avec ses souffrances et ses contraintes, les proches amènent une touche lumineuse pour tenter d'améliorer non seulement le quotidien des hommes mais surtout leur permettre de rester des pères. Soutenir les liens avec l'extérieur et plus particulièrement les liens familiaux empêche la destruction psychologique qui guette tout parent détenu et concourt ainsi à la réinsertion future dans la mesure où la vie familiale en est souvent le pivot. Autrement dit, les histoires d'amour et de fidélité conjugales et familiales, même si elles rencontrent des histoires de mort et d'errance, contribuent au maintien de leur dignité, non seulement en tant qu'être humain, mais aussi dans leur condition de père⁸.

« Même si les papas sont mes premiers interlocuteurs, je ne réponds pas au désir du père, à son manque. Je travaille dans l'intérêt de l'enfant, c'est lui qui est en première ligne. Et je travaille avec le père en le responsabilisant, en lui faisant bien comprendre que la démarche entreprise n'est pas une réponse à son désir »⁹.

2. Des enfants dans l'attente...

Quand j'allais le voir au parloir, j'étais toujours angoissée à l'idée de franchir cette porte. J'avais mal au ventre. Je ne voulais pas lui monter que cela me faisait mal, alors parfois je riais¹⁰.

C'est quand même triste de voir son père en prison parce que je vois les gens avec leur maman et leur papa et quand c'est la fête des pères, on doit essayer de s'arranger si on veut le voir...¹¹

Il me manque très fort... je voudrais bien qu'il sorte¹².

⁵ Patrice, détenu, in Ricordeau, G., *Les détenus et leurs proches*, Paris, Autrement, 2008.

⁶ Un père détenu, Film-documentaire *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus*, réalisé par Sébastien Verkindere, Fonds Houtman, ONE.

⁷ Mourad, détenu, Ricordeau, op. cit.

⁸ Zaouche-Gaudron, C., *Incarcération, pères et enfants en risque de rupture*, in *Les enfants de parents détenus*, Les politiques sociales, n° 3 et 4, 2006.

⁹ Conrad K., psychologue, entretien du 13 août 2008.

¹⁰ Enfant de parent détenu, Emission télévisée *Comment grandir avec un parent en prison ?*, réalisée par Jean-Luc Delarue, Toute une histoire, N° 179, Réservoir Prod, 15 mai 2008.

¹¹ Un enfant, in D., Lallemand, *Quand les jeunes s'en mêlent*, RTBF, *Parents en prison* 29 septembre 2007.

¹² Idem.

C'est vrai que c'est sa faute, il aurait dû penser avant de faire des bêtises... Je l'aime très fort¹³.

Moi je suis triste et je suis triste pour lui... Des fois quand j'arrive, il pleure de joie...¹⁴

J'aime bien ma maman, mais j'ai un plus grand sentiment pour mon père. Il y en a plein qui disent « Moi mon père, il est pas en prison ! ». Moi je supporte pas, je tape direct, j'ai envie de pleurer mais je me retiens... Ca se dit pas, quoi!¹⁵

Je me sens différemment au retour qu'à l'aller quand même, parce que je suis un peu relâché. Quand j'y vais, je stresse, mais à la fin au retour, ça va mieux. Pendant la visite, ça va mais avant, j'ai un peu peur. On se parle de la famille, de ce qui se passe ici, de ce qui se passe là-bas. C'est vrai que c'est une heure et demie, mais ça me paraît court¹⁶.

« C'est toujours douloureux car c'est une rupture de lien associée à une faute, une faute par rapport à laquelle les enfants doivent se situer. Les enfants font bien la part des choses entre ce que le père a fait et ce qu'il est. J'entends souvent « il a fait des bêtises » mais cela n'annule pas la paternité »¹⁷.

« Quand on éloigne un parent de son enfant, on ne l'en libère pas pour autant. Et le paradoxe, c'est que bien souvent, faute d'avoir été alimentées, les relations se figent et les parents occupent une place dans l'esprit des enfants qui est absolument déterminante et bien souvent entravante. Donc, l'idée d'aider au maintien des contacts, c'est faciliter à l'enfant la séparation psychique de son parent »¹⁸.

3. Des mères sur le pont...

Ma maman, elle a souvent mal à la tête... Elle est courageuse, elle fait à manger tous les jours¹⁹.

Les enfants sont demandeurs de voir leur père, j'y vais surtout pour eux. Même si je ne vivrai plus avec lui, sa place est avec nous. Que je puisse avoir toute la rage du monde contre lui, c'est un lien que je ne casserai jamais. Parce que déjà, je ne le voudrais pas, et lui, il en serait malade de ne pas voir ses enfants²⁰.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

¹⁵ Un enfant, Film-documentaire *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus*, réalisé par Sébastien Verkindere, Fonds Houtman, ONE.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Bruno Humbeek, psychologue, in Lallemand, D., op. cit.

¹⁸ Bouregba, A., psychanalyste, Film-documentaire *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus*, op. cit.

¹⁹ Un enfant, in Lallemand, D., op. cit.

²⁰ Une mère, Film-documentaire *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus*, réalisé par Sébastien Verkindere, Fonds Houtman, ONE.

*Ma fille avait besoin de voir son père, donc c'était une évidence. Il fallait que je l'emmène au parler. Je savais que cela allait être dur mais c'était pas une raison pour qu'elle ne voie pas son père et que lui ne voie pas sa fille*²¹.

« Ne partageant pas le quotidien, parfois, le père et l'enfant sont très heureux de se retrouver mais parfois les discussions sont un peu creuses et la maman favorise le dialogue. C'est grâce à cette maman vraiment, que le père a une image valorisante aux yeux des enfants »²².

« La mère a vraiment un rôle pivot parce qu'elle est le lien entre la personne incarcérée, son conjoint, et l'extérieur puisqu'elle doit s'occuper de l'enfant. L'après, la manière dont la situation va être vécue, une fois qu'il sera libéré, va dépendre beaucoup de ce qui s'est passé pendant l'incarcération. Du discours que va tenir la mère sur son conjoint, donc le père de l'enfant, et le discours qu'elle va tenir sur son conjoint auprès de l'enfant. Toute la difficulté va être pour elle d'atténuer le conflit de loyauté dans lequel l'enfant va se trouver entre choisir son père ou sa mère lorsqu'il y a conflit entre eux, ce qui arrive souvent. Comment l'enfant va vivre cette situation après ? Tout dépend s'il a pu se construire une représentation relativement positive de son père même s'il est détenu et ça, ça dépend de la mère »²³.

4. Et demain ?

*Mon papa en prison... On ne va jamais oublier parce qu'on l'a vécu et qu'on oublie jamais*²⁴.

« L'incarcération n'est jamais une parenthèse. L'illusion de redevenir « comme avant » est souvent brève. Même les condamnés à de courtes peines découvrent souvent qu'on ne peut tourner la page de la prison brutalement et impunément »²⁵.

« Rien ne sera jamais plus comme avant. C'est le propre des traumatismes. Il y a un avant et un après »²⁶.

Conclusion

Pour conclure, nous reprenons les mots de Dan Kaminski²⁷ qui insiste sur l'importance de l'univers personnel de la personne que la justice a décidé d'incarcérer :

« Le choix de l'emprisonnement est facilité — dans une période où l'on préfère exclure les « inutiles au monde » en oubliant qu'ils sont utiles à leur petit univers — par une rationalité atomiste : le juge qui décide d'y recourir n'a pas à se préoccuper des liens sociaux concrets entre les personnes concernées par cette décision. On peut décider de détenir un homme ou une femme en négligeant les liens affectifs qui le ou la constituent, au nom d'un raisonnement

²¹ Une mère, Emission télévisée *Comment grandir avec un parent en prison ?*, réalisée par Jean-Luc Delarue, Toute une histoire, N° 179, Réservoir Prod, 15 mai 2008.

²² Intervention de Katja Loneux, psychologue, in Film-documentaire *Car tu porteras mon nom. Le soutien aux enfants de pères détenus*, op. cit.

²³ Weissgerber, G., sociologue, in Lallemand, D., op. cit.

²⁴ Un enfant, Lallemand, D., op. cit.

²⁵ Ricordeau, op. cit.

²⁶ Bruno Humbeek in Lallemand, D., op. cit.

²⁷ Dan Kaminski est directeur de l'École de Criminologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il a écrit l'édito du dossier « Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont détenus », Journal du Droit des Jeunes (JDJ) du mois d'octobre 2008.

abstrait sur l'ordre social bafoué par le crime ou sur la sécurité de la société menacée par son auteur. Cette rationalité atomiste est prolongée et légitimée encore par la croyance confortable que la détention doit ou va produire un bien moral immatériel (l'une ou l'autre des nobles et vertueuses fonctions accordées à l'emprisonnement) (...) Non seulement la prison isole une personne identifiée comme auteur de l'infraction ou condamnée, mais elle isole aussi les membres de sa famille, au nom d'un bien supérieur abstraitement construit. Si le crime peut apparaître comme le signe d'une rupture sociale, il y a lieu de faire de la décision d'emprisonner un « passage à l'acte » de qualité similaire, une réponse relevant d'une violence symétrique, aveugle, comme le crime le plus souvent, sur ses conséquences concrètes ».

Là où la justice décide d'incarcérer une personne pour le « bien » de la société, les relations familiales et sociales du condamné sont en souffrance. Via cette analyse, nous avons voulu leur donner la parole.

Cette analyse a été réalisée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE). Elle représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le CJEF (Conseil de la jeunesse d'expression française), DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site.

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française. Direction générale de la Culture – Service général de la jeunesse et de l'éducation permanente.